

AR Prefecture

016-211602875-20251016-D_2025_3_1-DE
Reçu le 06/01/2026

**délibération :
D_2025_3_1**

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

**Objet : Décision
modificative n°1**

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 16 octobre à 18 h 30, le Conseil du Centre
Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie,
42 RUE NATIONALE à ROULLET ST ESTEPHE, sous la présidence de Madame
BARBAT Véronique, Vice-Président.

Date de convocation du : 09 Octobre 2025

Titulaires : Madame BARBAT Véronique, Monsieur CHABOT Bruno, Madame
MONDOÛT Michelle, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Madame PITON Sandra,
Madame BEAUMATIN Katia

Absent(s) : Monsieur ROY Gérard, Monsieur ROUSSEAU Jérémie, Monsieur MARTIN
Albert, Madame MOREAU MARTINE

Excusé(s) : Madame CHARBONNAUD Martine

Secrétaire de Séance : Madame Katia BEAUMATIN

Madame la Vice-présidente explique qu'afin de pouvoir honorer le paiement de tous les Pass' Loisirs 2025, il
convient de procéder à une décision modificative.

En effet, les crédits initialement inscrits au budget prévisionnel se révèlent insuffisants au chapitre 65 article 65134.
Cette ouverture de crédits supplémentaires peut être compensée par des crédits disponibles au chapitre 011 article
6232.

- En dépense, Fonctionnement, Chapitre 011 article 6232 : - 1500€
- En dépense, Fonctionnement, Chapitre 65 article 65134 : + 1500€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Montant
011- Charges à caractère générale	6232 Fêtes et cérémonies	- 1500,00€
65 _ Autres charges de gestion courante	65134 _ Aides	+ 1500,00€

Cet exposé entendu,

Le Conseil d'Administration ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la décision modificative n°1 du budget du CCAS

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les mois, an et jour ci-dessus, le
16/10/2025

